Son cannabis importé contenait trop de THC, un importateur de CBD condamné à trois mois de prison

18/09/2020 à 10h39



Pour avoir importé du cannabis qui s'est avéré, après un contrôle des douanes et une analyse par un laboratoire, contenir trop de substance psychoactive, un homme de 41 ans a écopé de trois mois de prison ferme.

(…)

« Les analyses montrent que les produits ne respectaient pas la réglementation. La limite de 0,2 % concerne la plante elle-même et non pas le produit fini. Or là les produits contiennent au moins 0,6 % et jusqu'à 1,5 % ».

« Je conteste les analyses des douanes, ce sont de faux positifs. Je demande une contre-analyse », s'est défendu le prévenu. Il en profitait pour montrer qu'il en connait un peu sur le sujet. « On essaie de me faire passer pour un trafiquant mais la Cour de Justice de l'Union européenne doit rendre une décision d'ici fin septembre. »

www.lepopulaire.fr